

Communiqué de presse

## **Sécurité au travail : les TPE invitées à solliciter une subvention de la Carsat Aquitaine**

- Étude des dossiers jusqu'au 15 novembre 2022 -

La Carsat Aquitaine poursuit activement le déploiement de son plan de prévention des risques au sein des entreprises de moins de 50 salariés. En 2022, près de 150 000 entreprises sont ainsi concernées en Nouvelle-Aquitaine dont 85 000 en ex Aquitaine. Grâce à un large panel de subventions, les entreprises souhaitant investir pour renforcer la sécurité de leurs salariés peuvent bénéficier d'une aide financière couvrant 50% des montants investis. Ces subventions sont plafonnées à 25 000 euros.

### **Des subventions pour financer les actions de prévention**

Les aides financières que propose la Carsat Aquitaine sont majoritairement centrées sur la maîtrise d'un risque particulier, ou spécifiques à un secteur d'activité. Cette année, la Carsat dispose d'un budget dédié de plus de 3 millions d'euros.

À titre de comparaison, en 2021, année record, 5 757 000 € de [Subventions Prévention TPE](#) ont été attribuées à plus de 1 200 entreprises en Aquitaine. Cet accompagnement financier a permis aux entreprises bénéficiaires de s'équiper en matériel pour prévenir les risques et protéger leurs salariés, ou encore d'avoir recours à des prestations de formation ou d'évaluation des risques.

Pour bénéficier d'une subvention, l'entreprise doit réunir plusieurs conditions parmi lesquelles : faire partie du régime général de la Sécurité sociale, adhérer à un service de santé au travail ou encore ne pas avoir bénéficié de trois aides financières depuis 2018. Lorsque que toutes les conditions sont réunies, la demande de subvention Prévention TPE se fait en ligne, depuis le compte AT/MP de l'entreprise sur le site [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr). Ces subventions sont disponibles jusqu'au 15 novembre.

### **La priorité donnée aux secteurs les plus touchés par la sinistralité**

Tous les secteurs d'activités sont concernés par les Subventions Prévention TPE notamment par la subvention [TMS Pros Action](#) qui aide les entreprises à réduire les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS). Par ailleurs, les secteurs du BTP, des métiers de bouche et du soudage ont des besoins urgents en termes de sécurité au travail - ce qui a conduit la Carsat à mettre en place des subventions spécifiques ([TOP BTP](#), [Soudage + sûr](#), [Métiers de bouche +](#)).

La Carsat veut ainsi contribuer efficacement à la réduction des risques de TMS, de chutes de hauteur ou encore d'exposition à des produits chimiques qui comptent parmi les plus fréquents mais aussi les plus dangereux.

Toutes les subventions TPE que la Carsat Aquitaine propose aux entreprises de moins de 50 salariés sont consultables en ligne : <https://www.carsat-aquitaine.fr/home/entreprise/prevenir-les-risques-professionnels/beneficier-dun-accompagnement-financier/subventions-prevention-tpe.html>

*« Nous avons perçu, en 2021, la Subvention TMS Pros Action pour financer des tables ergonomiques et un palonnier à ventouses dans le but de sécuriser l'activité des salariés de l'entreprise. L'achat de ce matériel a permis de faire baisser considérablement les accidents de travail et de gagner en confort. Sans l'aide de la Carsat Aquitaine, nous aurions dû repousser cet investissement »,* déclare Eric Frachet, responsable des opérations de AGC Soverso, entreprise de 20 collaborateurs spécialisée dans la fabrication de vitrages isolants, basée à Agen.

Pour plus d'informations ou mise en relation avec une entreprise bénéficiaire :

Contacts presse : Agence Initiale

Marie Hautdecoeur – [marie@agence-initiale.fr](mailto:marie@agence-initiale.fr) – 06.31.39.17.22

Anne-Laure Marin – [annelaure@agence-initiale.fr](mailto:annelaure@agence-initiale.fr) - 07.69.95.64.68